

Conseil
Général
de Conthey



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

Commission de gestion
COMPTES 2025

1. INTRODUCTION

Les comptes 2025 de la Municipalité ont été transmis à la commission de gestion (ci-après : COGES) le 17 avril 2026. Sous la présidence de Mme Emilie Dessimoz, la COGES s'est organisée en 4 séances de travail collectif avec dans l'ordre :

- Examen des comptes et autres documents ;
- Préparation des questions adressées au service « Finances » ;
- Traitement des réponses aux questions ;
- Réalisation du rapport de commission.

Les comptes de la Municipalité de l'exercice 2025 tels que présentés par le Président de la Municipalité, M. Christophe Germanier, le Conseiller municipal en charge des finances, M. Gautier Moulin, le Conseiller municipal membre de la commission Finances-Économie, M. Gérald Nanchen et la Cheffe du service des Finances, Mme Alexandra Jacquod, ont été révisés par la société PKF Fiduciaire SA, à Sion, qui en a recommandé l'approbation, dans son rapport du 10.04.2026.

Selon l'appréciation de l'organe de révision, les comptes annuels, l'évaluation des participations ainsi que des autres éléments de la fortune financière sont conformes à la Loi sur les communes du 05.02.2004, à l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16.06.2004 et aux Règlements. Ces comptes reflètent la situation financière de la Municipalité au 31.12.2025.

Les compétences de la COGES sont définies par l'article 14a du règlement du Conseil général de Conthey.

2. SYNTHÈSE

	Compte 2024 CHF	Budget 2025 CHF	Compte 2025 CHF	Écart C25/B25 CHF	Écart %
Compte de résultats					
Charges financières	39'189'397	39'362'500	40'771'782	1'409'282	3.58%
Revenus financiers	48'035'988	44'602'700	46'698'075	2'095'375	4.70%
Marge d'autofinancement	8'846'591	5'240'200	5'926'293	686'093	13.09%
Amortissements planifiés	5'748'013	5'789'200	5'978'337	189'137	3.27%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	596'629	5'500	128'346	122'846	2233.56%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	109'035	293'800	286'504	-7'296	-2.48%
Attribution au capital propre	2'000'000	0	0	0	0.00%
Excédent de charges	0	260'700	0	0	0.00%
Excédent de revenus	610'985	0	106'114	366'814	140.70%
Compte des investissements					
Dépenses	13'878'120	12'340'000	13'849'112	1'509'112	12.23%
Recettes	5'164'463	4'435'000	1'976'715	-2'458'285	-55.43%
Investissements nets	8'713'657	7'905'000	11'872'397	3'967'397	50.19%
Financement					
Marge d'autofinancement	8'846'591	5'240'200	5'926'293	686'093	13.09%
Investissements nets	8'713'657	7'905'000	11'872'397	3'967'397	50.19%
Insuffisance de financement	0	2'664'800	5'946'105	3'281'305	123.14%
Excédent de financement	132'934	0	0	0	0.00%
Degré d'autofinancement	101.53%	66.29 %	49.92%		

2.1. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Avec des revenus de CHF 46'698'075.00 et des charges de CHF 40'771'782.00, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 5'926'923.00 pour l'exercice 2025 (contre CHF 8'846'591.00 pour l'exercice 2024).

Cette marge d'autofinancement (CHF 5'926'923.00) est supérieure de CHF 686'093.00 à celle budgétée (CHF 5'240'200.00).

Les amortissements représentent un montant de CHF 5'978'337.00 soit en augmentation de CHF 189'137.00 en comparaison avec le budget 2025 tandis que les attributions aux fonds spéciaux se montent à CHF 128'346.00 et les prélèvements à CHF 286'504.00.

Après prise en compte de ses éléments, le compte 2025 présente un excédent de revenus de CHF 106'113.00.

Compte tenu de ce bénéfice, la fortune augmente de CHF 42'525'745.00 au 31.12.2024 à CHF 42'631'859.00 au 31.12.2025.

2.2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissement brut s'élèvent à CHF 13'849'112.00 contre CHF 12'340'000.00 pour le budget 2025 et CHF 13'878'120.00 pour le compte 2024.

Les recettes d'investissement se montent à CHF 1'976'715.00 contre CHF 4'435'000.00 pour le budget 2025 et CHF 5'164'463.00 pour le compte 2024.

Il en résulte des investissements nets de CHF 11'872'397.00 contre CHF 7'905'000.00 pour le budget 2025 et CHF 8'713'657.00 pour le compte 2024.

Les recettes d'investissement de **CHF 1'976'714.85** sont composées des éléments suivants :

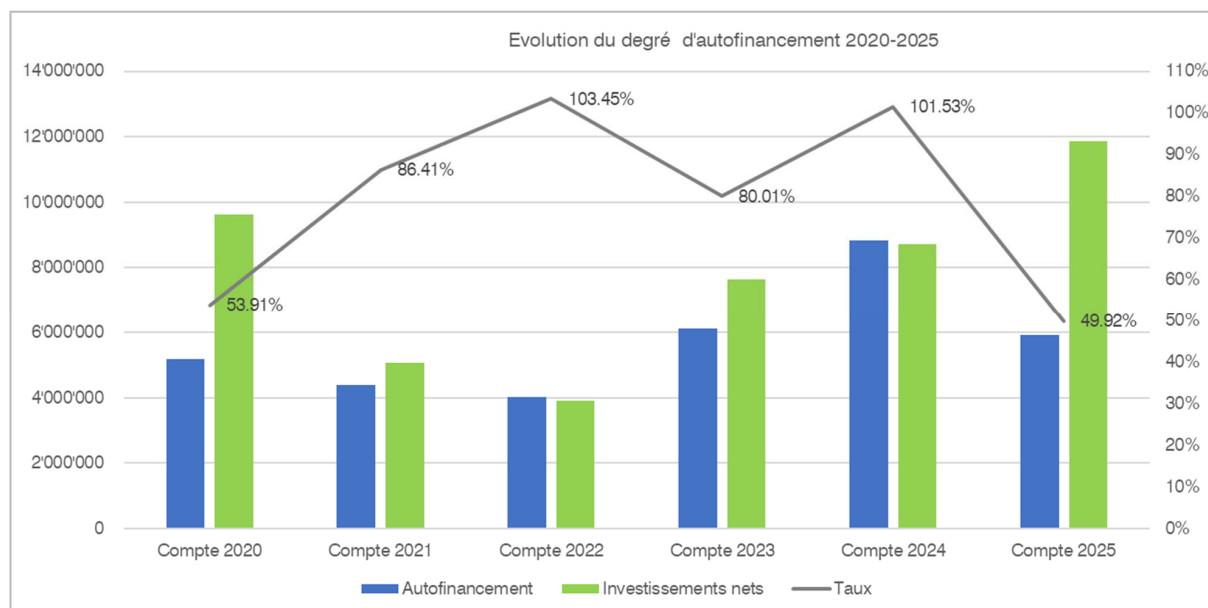
	<i>CHF</i>
■ Subventions	1'664'442.90
■ Taxes de raccordement eau potable et égouts	182'271.95
■ Participation des propriétaires	30'000.00
■ Facturation à des tiers	100'000.00
Total	1'976'714.85

2.3 INDICATEURS FINANCIERS

Avec l'introduction du MCH2, huit indicateurs ont été retenus par le canton afin d'évaluer la situation financière des communes valaisannes.

Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement de l'investissement net répond à la question de savoir dans quelle mesure les investissements ont été financés par les propres moyens de la commune. Avec **49.92%** pour une insuffisance de ressources de **CHF 5'946'105.00**, il est catégorisé comme période de **récession** selon les valeurs indicatives cantonales. Cependant, un tel indicateur est à considérer sur plusieurs exercices : la moyenne des deux dernières années s'élève à **71.76%**, taux qualifié de période **normale**.



Taux d'endettement net

Ce ratio calcule la dette nette en pourcentage des revenus fiscaux et renseigne sur le temps nécessaire à son remboursement intégral si ceux-ci lui étaient entièrement consacrés. Avec **90.43%**, le résultat est considéré comme **bon**. Le taux de 150% ne devrait pas être dépassé.

Part des charges d'intérêts

Ce ratio compare le volume des intérêts nets à l'ensemble des revenus courants. Compte tenu de la faible charge des intérêts nets, le résultat de **0.48%** est considéré comme **bon**.

Dette brute par rapport aux revenus

Cet indicateur reflète le temps nécessaire au remboursement de la dette si l'intégralité des revenus y était consacrée. Le taux de **118.88%** est considéré comme **moyen**, un ratio compris entre 100% et 150% correspondant à cette catégorie.

Proportion des investissements

Ce ratio compare les investissements bruts réalisés aux dépenses totales. Le taux de **26.27%** dénote un **effort élevé** quant à la politique d'investissement de la Municipalité.

Part du service de la dette

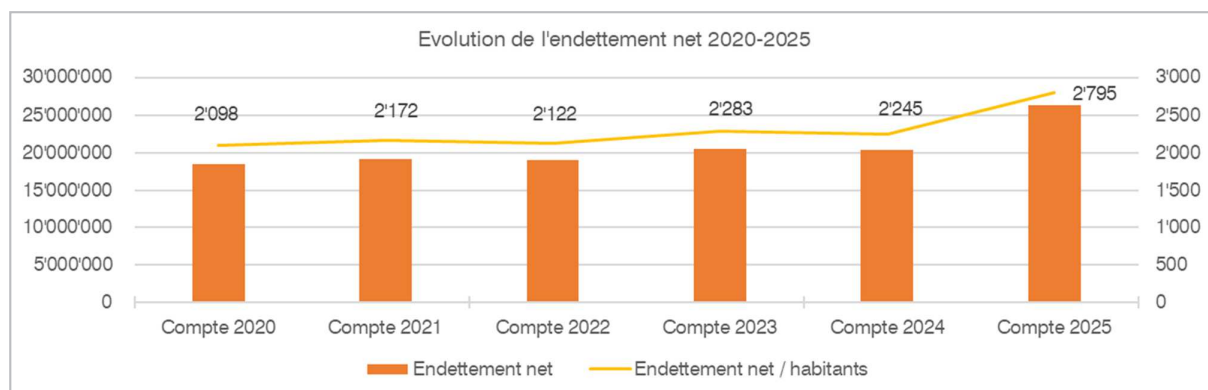
Cet indicateur reflète la part des revenus absorbée par les charges d'intérêts nets et les amortissements du patrimoine administratif. Dès que ce taux dépasse 15%, les revenus courants ne peuvent plus être convenablement affectés aux tâches publiques. En l'espèce, le taux de **13.74%** est considéré comme **acceptable**.

Taux d'autofinancement

Ce ratio renseigne sur la part des revenus courants disponibles pour financer les investissements. Le taux de **13.15%** peut être qualifié de **moyen**, un taux dès 20% étant considéré comme bon.

Dette nette par habitant

La dette nette absolue de la commune est passée de **CHF 20'372'304.14** au 31.12.2024 à **CHF 26'293'408.68** au 31.12.2025, représentant une dette nette par habitant de **CHF 2'795.00** (base 2024 : 9'408 habitants), considérée comme un **endettement important** selon les valeurs indicatives cantonales. Il est important, lors des périodes creuses d'investissement, de prévoir un remboursement des dettes consenties afin de pouvoir démarrer un nouveau cycle d'investissements.



3. QUESTIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTATS

3 – Culture, sports et loisirs, églises

322.3130.10 Frais liés prestations de services – CHF 15'042.55

A quoi correspond ce montant qui n'a pas été budgété dans la rubrique de la Salle Polyvalente ?

Le montant non budgété correspond à un nouveau compte, créé afin de regrouper l'ensemble des charges liées aux prestations des utilisateurs de la Salle : catering, boissons, décoration ainsi que location de matériel. Ces charges sont directement entièrement ou partiellement compensées par la refacturation des prestations, enregistrées sous le compte 322.4260.15. Ce compte a été ouvert par volonté d'une meilleure lisibilité des comptes, en matière de location de la Salle Polyvalente.

322.3144.01 Frais d'entretien – CHF 123'062.04

Pour quelle raison les frais d'entretien de la Salle Polyvalente ont doublé en comparaison avec le budget 2025 ? Quels sont les travaux urgents ?

Divers travaux urgents non-budgétés ont été faits dans le cadre de l'entretien, il s'agit principalement de la mise en conformité des canaux de sol pour des raisons de sécurité (environ CHF 60'000.00), de la réparation de la PAC qui s'élève à CHF 33'000.00, de la révision de la centrale incendie chiffrée à CHF 7'500.00) et finalement du renforcement des parois des portes des WC pour CHF 3'000.00.

322.4472.01 Locations – CHF 245'305.83

Le montant des locations de la Salle Polyvalente est fortement inférieur au budget, pouvez-vous nous donner une explication ?

L'estimation des recettes engendrées par la location de la Salle Polyvalente a été établie au stade du budget avec une approche volontairement optimiste. La Commune a en effet pour ambition de proposer la salle à de nouveaux acteurs et d'augmenter le nombre de contrats de location conclus.

Néanmoins, l'utilisation régulière de la salle par les sociétés locales, ainsi que par le Conthey Show, limite en partie la progression des locations à destination des tiers, en particulier durant les week-ends, dates les plus demandées.

Dans les faits, entre 2024 et 2025 une augmentation de CHF 50'000.00 des recettes liées aux locations a été enregistrée, par la conclusion de nouveaux contrats ainsi que par le respect des conditions prévues dans les engagements en vigueur.

Cependant, l'assujettissement à la TVA, non reporté sur le prix des prestations, entraîne une réduction du chiffre d'affaires publié de 8,1%, les montants étant désormais présentés hors taxe.

329.3101.01 Matériel et équipement – CHF 68'707.00

Qu'est-ce qui explique une augmentation de CHF 31'707.00 par rapport au budget lié à la culture ?

Le montant constaté est supérieur au budget initial, car il intègre les charges liées à l'organisation de la Fête nationale, imputées sur ce compte, notamment la location des tentes, les boissons, la logistique, l'infrastructure ainsi que le feu d'artifice.

Cette situation s'explique par le fait qu'il s'agissait de la première édition organisée par la Commune, dont les coûts n'avaient pas été intégrés dans ce compte lors de l'élaboration du budget. Les revenus de la fête sont intégrés au compte 329.4260.10 dont le montant s'élève à CHF 41'486.90, contre CHF 1'800.00 budgétisé.

341.3130.01 Matériel divers – CHF 22'695.10

Quel matériel a été acheté pour ce montant qui n'a pas été budgété ?

Le montant constaté inclut également les charges liées à l'organisation du départ du Tour de Romandie féminin, événement qui n'avait pas été prévu, dont l'annonce est intervenue après l'établissement du budget. Le Conseil communal a toutefois estimé qu'il s'agissait d'une opportunité importante d'accueillir cet événement, notamment afin de promouvoir le sport féminin et la pratique du vélo.

Ces dépenses concernent notamment la communication et la publicité, la location de matériel technique, les dispositifs de sécurité ainsi que l'ensemble de la logistique nécessaire à la tenue de l'événement.

6 – Transports

615.3111.10 Signalisation routière – CHF 70'676.45

En quoi consiste l'augmentation de 47'076.45 par rapport au budget ?

Où cette signalisation a-t-elle été posée ?

Le compte 615.3111.10 enregistre les frais de signalisation routière suivants :

- Marquage et signalisation : CHF 64'693.30
- Autorisation de signalisation : CHF 3'971.65
- Matériel de signalisation : CHF 2'011.50

Ces travaux ont été réalisés dans plusieurs secteurs de la Commune, notamment l'Avenue de la Gare/Route d'Antzère, la Rue des Grands Prés, le Bourg, la Rue des Caves, la Route de la Morge et Collombé.

Le dépassement s'explique principalement par les infrastructures de signalisation nécessaires à la phase test de fermeture de l'Avenue de la Gare, ainsi que par les dispositifs mis en place dans le cadre de la phase test parallèle de la Rue des Grands Prés.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

790.3132.05 Honoraires (études) – CHF 296'704.40

Quels sont les détails sur ces honoraires et pourquoi le budget initial CHF 180'000.00 a-t-il été dépassé ?

Le compte enregistre les frais suivants :

Libellé	Total
Soutiens dossiers de construction	CHF 32'125.35
Inventaire du patrimoine bâti	CHF 99'234.40
Révision du règlement RCCZ / PAZ	CHF 106'221.45
Urbanisme	CHF 59'123.20
Total général	CHF 296'704.40

Le dépassement de budget est principalement lié à l'avancement des différents projets, lesquels progressent par phases d'études à des rythmes variables. Les facturations interviennent généralement à la fin de chaque phase, ce qui peut entraîner des charges plus importantes sur un même exercice comptable.

Par ailleurs, les bureaux mandatés établissent leurs offres sur la base de projets réalisés sur plusieurs années. En 2025, plusieurs projets ont avancé simultanément, engendrant ainsi un cumul de prestations et de facturations supérieur à celui initialement prévu au budget.

Le compte 790.4631.01 enregistre, quant à lui, les subventions cantonales versées dans le cadre des projets « Inventaire du patrimoine bâti » et « Révision du RCC/PAZ ».

Question générale

xxx.3190.01 Sinistres

Pouvez-vous nous lister les différents sinistres intervenus en 2025 et les expliquer ?

En 2025, la Commune a enregistré CHF 268'006.55 de charges liées aux sinistres, réparties sur dix domaines d'activité. Les deux postes les plus significatifs sont le litige lié à une autorisation de construire (CHF 110'640.40) et les dommages au plafond de la salle de gym de Plan Conthey (CHF 67'103.60).

N° compte	Libellé	Total
029.3190.01	Bâtiments administratifs Bris de glace	9'910.15
217.3190.01	Ecoles Bris de glace Plafond salle de gym Plan Conthey	67'103.60
322.3190.01	Salle polyvalente Ecran PAC divers	27'152.35
545.3190.01	Crèche Châteauneuf Façade	14'620.35
615.3190.01	Travaux publics Véhicules Routes	4'364.85
710.3190.01	Eaux potables Véhicule Conduites	4'135.50
741.3190.01	Cours d'eau et torrents Glissement de terrain	21'004.30
790.3190.01	Construction Litige autorisation de construire	110'640.40
819.3190.01	Irrigation Antenne réservoir	1'000.00
871.3190.01	Energie microcentrale Alternateur	8'075.05
Total		268'006.55

Ces charges sont partiellement couvertes par les prestations d'assurance et remboursements de tiers enregistrés aux comptes XXX.4260, pour un total de CHF 64'487.38, soit une charge nette de CHF 203'519.17 pour la Commune.

N° compte	Libellé	Total
029.4260.05	Remboursement d'assurances et de tiers	9'910.15
217.4260.10	Participations de tiers	67'103.60
322.4260.05	Remboursement d'assurances et de tiers	27'152.35
545.4260.05	Remboursements d'assurances	14'620.35
615.4260.05	Remboursements d'assurances et de tiers	4'364.85
710.4260.05	Prestations d'assurances	14'620.35
871.4260.01	Prestations d'assurances	14'620.35
Total		64'487.38

xxx.4240.01 Taxes annuelles eau potable, eaux usées, déchets**Pour quelles raisons sont-elles en diminution en comparaison avec le compte 2024 et le budget 2025 ?**

Quatre éléments permettent d'expliquer cette diminution :

- Correction des surfaces de production soumises aux taxes eaux à évacuer et déchets (différence stockage/production),
- Correction des surfaces imperméables des routes soumises aux taxes « eaux à évacuer » Etat du Valais/Bourgeoisie
- Entreprises hors monopole non soumises aux taxes de base déchet,
- Diminution des taxes de consommation à la suite de la pose des compteurs

710 Eau potable	Compte 2024	Compte 2025	Ecarts C_24/C25
Taxes de base	811'659.10	807'501.20	-4'157.90
Taxes de consommation	644'917.15	612'859.60	-32'057.50
Total	1'456'576.30	1'420'360.80	-36'215.40

720 Eaux à évacuer	Compte 2024	Compte 2025	Ecarts C_24/C25
Taxes de base	1'548'641.65	1'489'879.15	-58'762.50
Taxes de consommation	774'212.30	732'414.50	-41'797.80
Total	2'322'853.95	2'222'293.65	-100'560.30

730 Déchets	Compte2024	Compte 2025	Ecarts C_24/C25
Taxe de base	439'844.90	434'055.60	-5'789.30
Taxe de base m ² de production	212'527.00	195'737.70	-16'789.30
Taxe de base m ² surfaces extérieure	13'943.95	14'095.40	151.45
Total	671'400.65	643'888.70	-22'427.15

4. QUESTIONS RELATIVES AU COMPTE DES INVESTISSEMENTS

2 – Formation

217.5040.05 – 342.5040.05 – 545.5040.15

Quel est le montant total payé pour les études du site d'Erde (UAPE, école, aménagement extérieur) ? Pouvez-vous nous transmettre le détail avec le nom des bureaux concernés ?

Le budget 2025 a été consacré à la réalisation des études préparatoires pour la rénovation globale du site scolaire d'Erde, comme annoncé lors des réponses aux questions sur les investissements prévus au budget 2026. Ces études permettront d'établir le devis nécessaire à la demande de crédit d'engagement prévue pour la séance du Conseil général d'octobre 2026.

Les montants payés en 2025 pour les études et autres frais sont détaillés dans le tableau ci-dessous, pour un total de CHF 346'883.30.

Bureaux	Ecole	Structure de la petite enfance	Aménagements extérieurs	Total général
Avesco Rent SA	375.65			375.65
Bureau d'Etude Géologiques SA	2'920.00			2'920.00
ECOfire SA	2'675.50	4'107.80		6'783.30
En-Dehors Sàrl			46'900.00	46'900.00
Enerconseil Sion SA	10'810.00	5'837.40		16'647.40
IG group Conthey région SA	799.95			799.95
SD ingénierie Dénériaz & Pralong SA	22'900.95	9'556.05		32'457.00
suter sauthier architectes SA	140'000.00	100'000.00		240'000.00
Total général	180'482.05	119'501.25	46'900.00	346'883.30

Le bureau Suter & Sauthier a été mandaté pour la réalisation des travaux de l'ensemble du site de Erde. Le projet global a été présenté en séance du Conseil général le 24 mars 2026. Ce projet étant un agrandissement de la crèche/UAPE, la Commune a demandé, par souci d'efficacité et d'économie, au bureau initiateur du projet, de le poursuivre. Ce qui permet d'éviter une mise au concours.

217.5040.15 Centre scolaire de Châteauneuf rénovation – CHF 128'699.15 Quels travaux urgents ont été réalisés en 2025 ?

En 2025, dans le cadre de la rénovation du Centre scolaire de Châteauneuf, plusieurs interventions urgentes ont dû être engagées afin de garantir la sécurité des usagers et le maintien des infrastructures.

Ces travaux ont notamment concerné le renforcement parasismique de la salle de gymnastique Est, le remplacement de la porte de secours de cette même salle, ainsi que la réfection des plafonds dans certaines salles de classe à la suite de plusieurs effondrements. La réfection de l'étanchéité du hall d'entrée a également été réalisée. En parallèle, des études ont été menées en vue d'intervenir sur le petit préau, dont la structure présente un risque d'effondrement et nécessite un renforcement.

5 – Sécurité sociale

545.5040.01 Nurserie crèche les P'tits Loups – CHF 4'367'027.45

Qu'est-ce qui justifie le dépassement de budget initial de 3'000'000.00 ?

La structure a ouvert ses portes début 2026, mais des travaux doivent encore être réalisés, notamment les extérieurs. Sachant qu'il reste un crédit disponible de CHF 505'864.00 au 31.12.2025 est-ce qu'un dépassement du budget est à craindre ?

Le dépassement du budget 2025 s'explique principalement par le report de certains travaux, dû aux délais de livraison des matériaux, ainsi que par le sinistre survenu à l'automne 2025. Pour rappel, des personnes se sont introduites sur le chantier et ont vandalisé le bâtiment. La remise en état a été partiellement prise en charge par l'assurance. Toutefois, des frais supplémentaires de surveillance du chantier, qui n'étaient pas prévus initialement, ont dû être engagés.

Le dernier décompte de l'ensemble du projet, transmis au Conseil communal au début du mois de mai, fait état d'un dépassement qui reste inférieur à la limite de 5% demandée. À ce stade, aucun crédit budgétaire supplémentaire n'est prévu.

7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

730.5030.01 Déchetterie – CHF 1'104'416.65

Pouvez-vous nous transmettre le détail des explications concernant l'évolution des coûts et les reports avec la liste des événements ?

Le projet a subi des retards et des surcoûts en raison des éléments suivants :

- Délai d'une année pour l'obtention de l'autorisation de construire ;
- Remise en question des accès, des circulations internes et des aménagements périphériques en cours de projet ;

- Changement de personnel au sein du bureau d'ingénieurs et des services techniques communaux; et
- Conditions imposées par les différents services de l'État du Valais (CCC, SEFH, SFCEP, SDM, SPT, SEN) dans le cadre de l'autorisation de construire.

L'évolution détaillée des coûts et des reports par exercice est présentée dans le tableau ci-dessous.

Exercices	Comptes	Budgets	Ecart C_B	Reports annoncés	Explicatif report
2021	0	0	0		Décision du Conseil municipal du 25.03.2021 de mettre à l'enquête la construction de la déchetterie.
2022	93'612	1'000'000	-906'388		L'autorisation de construire de la commission cantonale des constructions est intervenue le 31.03.2022. Le compte n'enregistre que des honoraires. Un montant de CHF 800'000 a été reporté au budget 2023.
2023	106'879	800'000	-693'121	800'000	Les premiers travaux ont sur la construction du mur de la halle de l'entreprise Charly Gaillard financée par la société elle-même. Par la suite, des études complémentaires ont été requises concernant l'accessibilité de la décharge. Celles-ci se sont étendues sur plusieurs mois, période durant laquelle le chantier a été interrompu. Toutefois, ce n'est qu'à l'issue de l'élaboration du budget 2024 (été 2023) que la décision de débiter les travaux en 2024 a été prise. Dès lors, seul un montant de CHF 450'000, sur un total de CHF 800'000, a été reporté sur l'exercice 2024.
2024	600'326	600'000	326	450'000	La planification des travaux indiquait une ouverture de la déchetterie au 31.12.2024. En conséquence, aucun montant n'a été reporté au budget 2025. Toutefois, les travaux réalisés en 2024 se sont révélés inférieurs aux prévisions établies lors de l'élaboration du budget 2025.
2025	1'104'417	520'000	584'417		En 2025, la majeure partie des travaux est réalisée. Le dépassement constaté s'explique par une sous-évaluation du budget, résultant d'une estimation inadéquate des montants à reporter entre 2024 et 2025. Le dépassement du budget 2025 est connu au moment du bouclage en mars 2026. Il implique une demande de crédit supplémentaire présentée avec le compte 2025.

En résumé, le dépassement constaté en 2025 s'explique par une sous-évaluation des montants à reporter entre 2024 et 2025. Ce dépassement, connu au moment du bouclage en mars 2026, implique une demande de crédit supplémentaire présentée avec le compte 2025.

741.5020.10 La Morge – CHF 1'582'326.75

Quel est l'avancement du projet de « Revitalisation de la Morge » ?

Quelles sont les raisons des retards ?

Les retards sont principalement dus à des imprévus liés à la complexité du chantier et au nombre de partie prenante.

Le budget 2026 tient compte de ces reports. Il s'agit principalement des travaux prévus dans le secteur T3 qui auraient dû être finalisés au cours de l'année 2025. À la suite d'un arrêt des travaux prononcé en février 2025 lors de la réalisation des ancrages (méconnaissance des réseaux de la haute-tension et risque important de croiser ces réseaux), le chantier sur ce secteur T3 a donc été arrêté toute l'année pour reprendre en février 2026, avec une modification des études et une gestion plus fine lors de la réalisation des travaux.

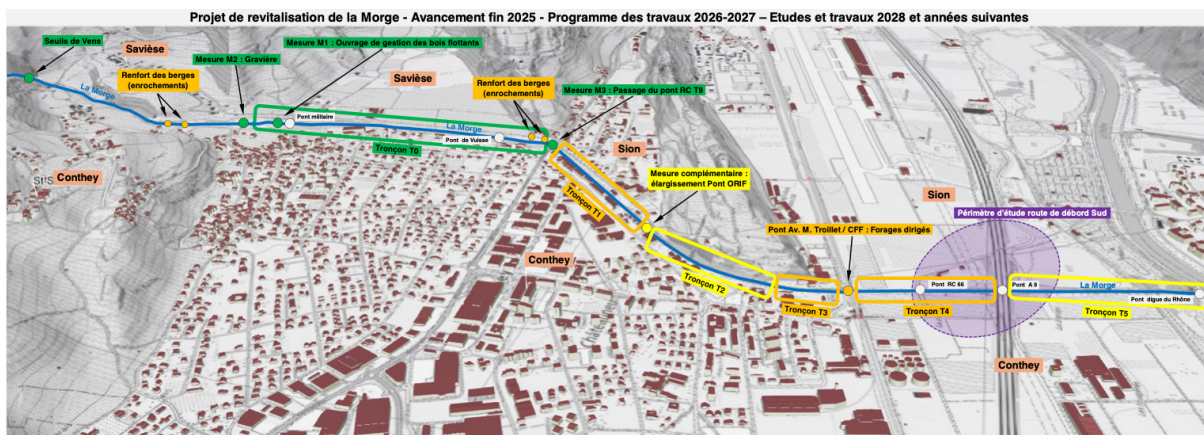
Ci-dessous, un extrait de l'article publié dans le Conthey Info du mois de mars 2026.

« Après finalisation des travaux sur de nombreux secteurs depuis l'arrivée des premières pelles mécaniques en décembre 2021, le programme 2026 et 2027 consiste en la réalisation d'ouvrages de sécurisation et à l'élargissement du lit de la Morge sur les secteurs T1, T3 et T4.

En parallèle, des renforts ponctuels des berges seront réalisés au niveau de Vens, et l'appel d'offre relatif aux études sur les secteurs T2 et T5 sera lancée, sans compter la mise à l'enquête publique (MEP) pour la réalisation d'un sentier pédagogique et de zones de détente le long du cours d'eau.

Le plan ci-dessous permettant d'identifier les aménagements déjà réalisés et ceux projetés pour les deux prochaines années, à savoir :

- En vert : Les aménagements et mesures finalisées
- En orange : Les aménagements et mesures pour 2026 et 2027
- En jaune : les secteurs restant à réaliser (études et travaux) à partir de 2028 »



790.5000.01 Expropriations et achats de terrains – CHF 64'560.00

Quels terrains ont été achetés ?

En 2025, le compte « Expropriations et achats de terrains » a principalement concerné la reprise d'un chemin viticole au lieu-dit Le Roulin, en vue du raccordement des égouts des villages d'Erde, Premploz et Aven à la STEP de Vétroz-Conthey, ainsi que l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement d'un parking équipé d'une borne à la Route de la Morge.

De manière générale, ce type d'acquisition intervient souvent lorsqu'une opportunité favorable se présente, afin d'anticiper les besoins liés aux projets en cours ou futurs et de permettre une maîtrise des coûts.

5. COMMENTAIRE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES

Lors de la séance du Conseil général du 23 juin 2026, 4 projets feront l'objet d'une demande de crédit supplémentaire :

Fonction	Libellé	Commentaires
545	UAPE La Marelle Erde	Le projet de rénovation de l'école d'Erde a été entièrement repensé après l'établissement du budget en y intégrant les études pour l'agrandissement et la rénovation de la structure de la petite enfance La Marelle ainsi que l'aménagement des espaces publics (parcs et jardins). Le compte 2025 enregistre les premières études. Par souci de transparence, le montant total de l'étude a ainsi été réparti dans les rubriques concernées lors du bouclage des comptes.
615	Routes communales	La Commune a saisi l'opportunité liée aux travaux de mise en place du chauffage à distance pour procéder à la réfection de la route des Poujes.
710	Installations d'eau potable	La Commune a saisi l'opportunité liée aux travaux de mise en place du chauffage à distance pour procéder à la réfection des conduites en parallèle à la route des Poujes.
730	Déchetterie	Le compte 2025 intègre des travaux reportés qui n'avaient pas été initialement inscrits au budget.

En effet, selon les articles 31 et 77 de la loi sur les communes (LCo) et l'article 84 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), le Conseil général a les mêmes compétences que celles dévolues à l'assemblée primaire par l'article 17 LCo et par les législations spéciales.

De plus, il est compétent pour approuver le coefficient d'impôt et les crédits supplémentaires pour autant que ces derniers dépassent de 10 pour cent la dépense prévue à la rubrique budgétée et CHF 50'000.00. Un crédit supplémentaire doit être demandé si un crédit budgétaire est insuffisant pour remplir la tâche prévue. Il est admis pour les dépenses urgentes ou fixées dans une loi ou couvertes dans le même exercice par des recettes correspondantes. Il doit cependant être soumis à l'autorité compétente au plus tard avec le compte.

Le Conseil général peut refuser d'approuver les comptes et par extension les crédits supplémentaires en invoquant un manque de transparence, des informations jugées insuffisantes ou un désaccord sur les décisions de gestion. Dans ce cas, la Municipalité doit fournir les compléments d'information nécessaire, éventuellement corriger les comptes (exemple : imputations comptables) et les présenter lors d'une séance ultérieure. Si le refus persiste, le dossier est porté à la connaissance du Conseil d'État du Canton du Valais qui tranchera.

Les membres de la Commission de gestion (COGES), se sont prononcés sur les 4 demandes de crédit supplémentaire. Vous trouvez les résultats des votes dans le tableau à la page suivante.

Elle reconnaît qu'il est nécessaire de saisir des opportunités pour des travaux essentiels (Routes communales et Installations d'eau potable) ainsi que de mandater des études pour tout projet indispensable au bien être des habitants de la Commune.

Cependant, elle rejoint l'avis de la révision (cf. page 13 du rapport détaillé 2025) sur le dépassement de crédit budgétaire en lien avec la construction de la déchetterie. Si malgré le dépassement estimé, l'investissement n'aurait pas nécessité une demande de crédit d'engagement, il est important de réaliser une planification réaliste et adéquate des investissements. La COGES a d'ailleurs demandé le détail des reports et des dépassements et ces derniers ont été expliqués dans le rapport ci-dessus.

De plus et afin d'éviter à nouveau ce genre de situation, la COGES a questionné la Municipalité sur les mesures à prendre concernant le suivi des investissements et des dépenses. Elle a obtenu les réponses suivantes :

Le suivi des investissements et des dépenses est organisé de manière rigoureuse dès le lancement de chaque projet. Les compétences financières des différents organes sont définies en amont, lors de l'établissement des budgets et de la planification financière, afin de garantir une répartition claire des responsabilités décisionnelles.

Les projets font l'objet d'un suivi technique et financier régulier assuré conjointement par les bureaux d'architectes et/ou d'ingénieurs mandatés ainsi que par les services communaux. Le contrôle financier est présenté de manière périodique aux comités techniques (Cotech) et aux comités de pilotage (Copil) constitués pour chaque projet.

Par ailleurs, le Conseil municipal est informé de manière continue de l'état d'avancement des projets, ce qui permet d'anticiper d'éventuels écarts. Ce dispositif vise à identifier le plus en amont possible tout risque de dépassement et à prendre les mesures correctives nécessaires.

Lorsque des besoins de crédits complémentaires relevant de la compétence du Conseil général sont identifiés, ceux-ci font l'objet de demandes spécifiques, présentées en temps utile afin de permettre leur validation conformément aux compétences en vigueur.

La COGES salue les efforts déployés par la Municipalité dans le suivi des investissements. Elle souhaite toutefois être régulièrement informée des éventuels dépassements pouvant relever de la compétence du Conseil général.

La Commission de gestion s'est positionnée sur ces différents objets lors de la dernière séance de travail le 21 mai 2026 en présence de 7 membres.

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en %	Ecart en francs	Vote
545.5040.15	UAPE La Marelle Erde	0	119'501	-	119'501	Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 0
615.5010.01	Routes communales	400'000	647'426	61,86%	247'426	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
710.5030.01	Installations d'eau potable	1'000'000	1'258'303	25,83%	258'303	Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0
730.5030.01	Déchetteries	520'000	1'104'417	112,39%	584'417	Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 0

En résumé, la COGES demande au Conseil général d'approuver les crédits supplémentaires.

6. REMERCIEMENTS

La COGES tient à remercier tout particulièrement Mme Alexandra Jacquod pour sa grande disponibilité, sa parfaite collaboration et le soin tout particulier qu'elle apporte chaque année à optimiser la présentation des comptes.

La commission remercie également les intervenants externes à la commission, à savoir Messieurs Christophe Germanier, Gautier Moulin et Gérald Nanchen.

7. DÉCISION

Au vu de ce qui précède et compte tenu des différents contrôles effectués, la COGES, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes 2025 et recommande au Conseil général de bien vouloir les approuver.

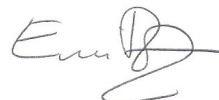
La COGES souhaite néanmoins souligner l'importance de solliciter les crédits supplémentaires nécessaires en amont de tout projet, conformément au cadre légal en vigueur. Elle invite la Municipalité à poursuivre ses efforts en matière de suivi des investissements et à l'informer sans délai de tout risque de dépassement relevant de la compétence du Conseil général.

Conthey, le 21 mai 2026

La Rapporteure
Charlotte Thétaz



La Présidente
Emilie Dessimoz



Nom	Prénom	21.04.26	30.04.26	12.05.26	21.05.26
Bérard	Emmanuel	X	excusé	excusé	X
Constantin	Nicolas	X	X	X	excusé
Dessimoz	Emilie	X	X	X	X
Dorsaz	Mathieu	X	excusé	excusé	excusé
Iten	Ana Catarina	X	X	X	X
Maglia	Luca	X	X	excusé	X
Roos	Clémentine	X	X	X	X
Schauenberg	Lucas	X	X	X	X
Thétaz	Charlotte	X	X	X	X